



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 28 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU, Emilie AVESQUE, Claude CATHELIN, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Stéphanie JACKOWSKI, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE

Absents représentés : Julija SMISKAL représentée par Gérard ESPINOSA, Gilles JANNARELLI représenté par Pauline MIQUEL

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Gérard ESPINOSA

FINANCES : M49 - approbation du compte administratif 2023 **Délibération n° 2024-02-04/12**

Madame le Maire reste hors de la salle et laisse la présidence au 1^{er} adjoint, Monsieur Gérard ESPINOSA.

Le Président de séance présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2023, les résultats s'établissent comme suit :

En Section de Fonctionnement :

- Recettes :	9 568,88 €
- Dépenses :	1 956,91 €
- Résultat de l'exercice 2023 :	7 611,97 €
- Résultat antérieur reporté 2022 :	+ 12 365,06 €

RESULTAT CUMULE AU 31/12/2023 : + 19 977,03 €

En Section d'Investissement : néant

Le résultat net de clôture de l'exercice 2023 est de **+ 19 977,03 euros**

Après vérification, le Compte Administratif (CA) établi par le maire, est conforme au Compte de Gestion (CG) transmis par le receveur des contributions de St Mathieu de Trévières.

Monsieur le président de séance propose au conseil d'approuver le compte administratif du budget annexe (assainissement) pour l'exercice 2023.

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le receveur des contributions de St Mathieu de Trévières,

Entendu l'exposé de monsieur le président de séance, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023.
- **DIT** que l'excédent de clôture de l'exercice 2023 est de **+ 19 977,03 €**.

Pour extrait. Saussines, le 04 avril 2024
Mme le Maire, Isabelle de Montgolfier

